

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

247^{ème} REUNION

2 NOVEMBRE 2010

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CCXLVII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE PRESSE
247^{EME} REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 247^{ème} réunion tenue le 2 novembre 2010, a suivi une communication du Représentant spécial du Président de la Commission pour la Guinée Bissau, chef du Bureau de Liaison dans ce pays, le Professeur Sebastiao da Silva Isata, sur l'évolution de la situation en Guinée Bissau, ainsi que sur les efforts de l'UA dans ce pays.

Le Conseil s'est félicité de la mise en place effective du Bureau de Liaison de l'UA, notant avec satisfaction l'accueil chaleureux réservé au Représentant spécial par les autorités bissau-guinéennes et par les représentants de la communauté internationale à Bissau, ainsi que l'intérêt manifesté par toutes les parties prenantes à l'égard du Bureau de Liaison de l'UA.

Le Conseil a également noté avec satisfaction les actions menées par le Représentant spécial depuis sa prise de fonction, qui ont aidé à instaurer un climat de confiance et de coopération et à créer une nouvelle dynamique dans le paysage politique bissau-guinéen. A cet égard, le Conseil a exprimé son appréciation au Représentant spécial pour ses initiatives, l'a encouragé à poursuivre ses efforts et l'a assuré de son plein appui.

Le Conseil a exprimé sa préoccupation face aux divisions intervenues au sein de la classe politique et face à leur impact sur le fonctionnement de l'Etat. A cet égard, le Conseil a exhorté toutes les parties bissau-guinéennes à privilégier le dialogue et à placer l'intérêt supérieur de la Nation au dessus des ambitions personnelles et partisans.

Le Conseil s'est réjoui de la disponibilité exprimée par les autorités bissau-guinéennes à accueillir la Mission conjointe UA/CEDEAO de stabilisation, avec pour mandat d'appuyer la consolidation de la paix et de la stabilité, ainsi que la reconstruction et le développement post-conflit, conformément au Plan d'action de Tripoli du 31 août 2009. A cet égard, le Conseil a demandé à la Commission d'entreprendre immédiatement les consultations nécessaires en vue du déploiement de ladite Mission. Le Conseil a lancé un appel aux Nations unies, à l'Union européenne et aux autres partenaires multilatéraux et bilatéraux de l'UA les engageant à apporter des contributions appropriées au déploiement rapide de ladite Mission.

Le Conseil a pris note de l'engagement proclamé des parties bissau-guinéennes à réformer le secteur de la sécurité. Il a lancé un appel pressant aux Etats membres, aux partenaires de la Guinée Bissau et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils relancent la Conférence des donateurs, dont le succès contribuera efficacement à l'exécution de ce programme. A cet égard, le Conseil a noté avec satisfaction et reconnaissance la contribution faite par l'Angola à hauteur de 35 millions de dollars US et l'annonce faite par la Chine de contribuer pour 12 millions de dollars US.

Le Conseil a souligné l'impératif de la lutte contre l'impunité et a exhorté les autorités bissau-guinéennes avec l'aide de la communauté internationale à prendre les dispositions requises à cet effet.

Le Conseil a pris note de l'engagement des autorités bissau-guinéennes à combattre le trafic de drogue, y compris par l'adoption d'une législation criminalisant la possession, le transfert, la transformation et le trafic de drogue. Le Conseil a demandé aux Nations unies et aux partenaires internationaux d'apporter leur assistance à la région, en particulier à la Guinée-Bissau, afin de permettre à ce pays de mener à bien la lutte contre ce fléau.

Le Conseil a exprimé sa conviction que la situation en Guinée-Bissau nécessite une action durable aux plans politique, du développement et de la sécurité, y compris la réalisation de la réforme indispensable du secteur de la défense et de la sécurité, ainsi qu'un engagement accru de l'ensemble de la communauté internationale.